

Séance du mardi 16 juin 2015

L'an deux mil quinze, le mardi seize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	19
Votants	19
Pouvoirs	0

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Néant.

Pouvoirs : Néant.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 19 mai 2015 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du 21 mai 2015.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour intégrer deux points à l'ordre du jour de cette séance concernant le Site Internet Communal : choix du prestataire et l'adhésion à la marque territoriale « Très Beaujolais ». L'assemblée accepte cette modification de l'ordre du jour.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :*

Deux DIA à l'ordre du jour de cette séance, la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Terrain à bâtir	Lot n° 12 Chemin de St Martin « le Clos St Martin »	R 2 I	115 000 €	M. LOIR et Melle PARIANI	Quincieux (Rhône)
Propriété bâtie	31 Chemin de la Grande Gonthière	M. et Mme VINCENT	249 000 € dont 8 000 € de mobilier	M. et Mme GARBIL	Villeurbanne (Rhône)

III – AFFAIRES FINANCIERES :

❖ *Décision modificative n° 1 – Exercice 2015 (délibération n° 2015.031)*

Marie-France Pellegrin, Adjointe aux Finances, fait part d'ajustements budgétaires à opérer sur le budget primitif 2015 sur des opérations en voie d'achèvement (réfection des tennis, aménagement des abords de l'école maternelle et travaux d'enfouissement du chemin du Parozet). La Trésorerie, notre comptable, confirme la nécessité de ce passage d'écritures comptables afin d'abonder les chapitres 204 et 23 aux opérations 118 et 121 et diminuer les dépenses du chapitre 23 aux opérations 114 et 119.

Pour enregistrer ces écritures, il est nécessaire de passer par une décision modificative.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;

➤ **DONNE** son accord pour passer les écritures telles que ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-20421 : Privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	3 468,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	3 468,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-114 : Écoles maternelle et élémentaire Matériel et mobilier	10 907,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-118 : Aménagement des abords de l'école maternelle	0,00 €	15 588,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-119 : Aménagement Allée des Communaux - PUP	8 943,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-121 : Réfection des Tennis	0,00 €	794,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	19 850,00 €	16 382,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	19 850,00 €	19 850,00 €	0,00 €	0,00 €

❖ **Accueil des mercredis après midis en entre de loisirs sans hébergement : convention à intervenir avec Anse (délibération n° 2015.032)**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) exerçait la compétence pour l'organisation d'accueils de loisirs pour les petites vacances et pour les mercredis après midi. Or, la mise en œuvre du décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifie les règles applicables aux accueils de loisirs périscolaires. En effet, pour tenir compte de la généralisation de la réforme des rythmes scolaires, le décret définit distinctement les accueils de loisirs extrascolaires, qui sont ceux qui se déroulent pendant les temps où les enfants n'ont pas école (vacances scolaires ou journée entière sans école) des accueils de loisirs périscolaires, qui sont ceux qui ont lieu lorsqu'il y a école dans la journée.

Le mercredi après-midi entre dans le champ périscolaire pour lequel la CCBPD n'est pas compétente. Monsieur le Maire précise que le financement de ces accueils de loisirs étant assuré par Caisse d'Allocations Familiales jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015, il n'a pas été possible de faire perdurer le système mis en place jusqu'à ce jour, les services de l'État exigeant l'application de ce décret à la rentrée 2015-2016.

Cette compétence revenant aux communes, Monsieur le Maire signale :

- que le nombre d'enfants de primaire accueillis en 2014-2015 s'élève à 9 par mercredi représentant 16 familles au total ;
- que le nombre d'enfants de 3-4 ans accueillis en 2014-2015 s'élève à 3 par mercredi (pour information, le multi-accueil, en limite de capacité, ne pourra plus accueillir d'enfants de 3-4 ans en 2015-2016) ;
- que le nombre moyen total d'enfants à accueillir en accueil de loisirs les mercredis de l'année 2015-2016 peut être estimé à 12, soit environ 20 familles concernées.

Trois pistes peuvent être proposées :

- suppression de l'offre d'accueil de loisirs périscolaire ;
- création d'un service communal avec déclaration aux services de l'État, recrutement d'un directeur(trice) de cet accueil et mise en place de services connexes (cantine) ;
- contractualisation avec une commune dotée d'un centre de loisirs.

Cette option de contractualisation est la formule la mieux disante sur le plan financier bien qu'elle induise des frais liés au transport et à l'accompagnement des enfants à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise que le centre de loisirs d'Anse est plus le proche et qu'il présente une capacité d'accueil de 80 places, l'agrément étant demandé pour 120 places.

Des échanges s'instaurent entre les élus portant notamment sur l'interprétation de cette réglementation pour les élèves du secondaire ainsi que sur les modalités de calcul du coût du transport et de l'accompagnement des élèves.

Monsieur le Maire précise que le transport et l'accompagnement peuvent faire l'objet d'une mutualisation avec d'autres collectivités confrontées à la même problématique en organisant une tournée commune.

CConcernant le coût, Monsieur le Maire précise que le reste à charge de la CCBPD pour 9 enfants s'élève à 51.04 € par mercredi, pour l'année scolaire 2014-2015.

Il est proposé de mettre en place, à titre expérimental, à compter de la rentrée scolaire 2015, une convention avec la commune d'Anse pour l'année 2015-2016 et de prendre en charge le transport et l'accompagnement des enfants, avec une contrepartie financière des familles utilisatrices de ce service, selon des conditions à définir (estimation de 12 enfants participants en moyenne, soit 20 familles).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune d'Anse pour l'année scolaire 2015/2016 ;
- **DECIDE** de lancer la consultation pour les offres de transport et d'étudier les possibilités de mutualisation avec d'autres communes ;
- **APPROUVE** le principe d'une participation financière des familles à ce dispositif par une contribution dont les modalités restent à fixer ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2015 et suivants.

IV – AFFAIRES SCOLAIRES :

❖ APE - Convention d'occupation à titre précaire et révocable et d'utilisation de locaux scolaires – Année scolaire 2015/2016 (délibération n° 2015.033)

Monsieur le Maire précise que la mise à disposition des locaux de l'École Primaire et de l'école Maternelle, appartenant au domaine public de la Commune, suppose la signature d'une autorisation d'occupation précaire et révocable avec l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.). Cette convention formalisera également l'utilisation des locaux scolaires pour les études surveillées par l'A.P.E.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation à titre précaire et révocable et d'utilisation des locaux scolaires avec l'Association des Parents d'Élèves pour les études surveillées du matin et du soir en fonction du calendrier scolaire établi au titre de l'année scolaire 2015/2016.

❖ Interventions sur temps scolaire et Temps d'Activités Périscolaires : recrutement et conventions de mise à disposition de personnel (délibération n° 2015.034)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires, le Conseil municipal a approuvé le 19 mai dernier le Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour une durée de 3 ans. Afin d'assurer les interventions en matière de sport et de musique dont la charge incombe aux communes, en raison de la restitution de cette compétence aux communes par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées. Monsieur le Maire expose qu'il appartient à la commune de reconduire les interventions sur temps scolaires avec le recrutement d'intervenants spécifiques pour assurer ces prestations et propose dans un objectif de continuité pédagogique de poursuivre la collaboration engagée avec les intervenants actuels, selon les modalités suivantes :

M. Julien MARION (Sport) :

- Intervention en milieu scolaire pour la commune de Pommiers les mardis matin (3 h) et les jeudis après-midi (2 h).

Cet agent de la fonction publique territoriale relevant du grade des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives sera recruté par la commune d'Anse et mis à disposition de la commune de Pommiers à raison de 5 h hebdomadaires durant la période scolaire 2015-2016, à compter de la rentrée scolaire 2015, par voie d'une convention à intervenir avec la commune d'Anse. La commune de Pommiers procédera au remboursement de la rémunération et des charges sociales correspondant à 5 h hebdomadaires, à la commune d'Anse, pour l'année scolaire 2015-2016.

M. Fabien DUBOIS (Musique) :

- 4 h pour la commune de Pommiers dans le cadre des interventions en milieu scolaire (2 fois x 2 h).
- Une animation durant la pause méridienne dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Cet agent sera recruté directement par la commune de Pommiers sur un poste à temps non complet à raison de 17h50 (17.50/20ème du temps complet *) pour une quotité de travail maximale de 10 h hebdomadaires, sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique, non titulaire, durant la période scolaire 2015-2016, à compter de la rentrée scolaire 2015.

Il sera mis à disposition de la commune d'Alix pour 3 h hebdomadaires, laquelle procédera au remboursement de la rémunération et des charges sociales à la commune de Pommiers pour l'année scolaire 2015-2016.

Il sera rémunéré sur l'indice brut 348 (indice majoré 326) et bénéficiera de l'augmentation des traitements applicables aux fonctionnaires territoriaux, ainsi que des indemnités applicables sur présentation de justificatifs.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire précise qu'il convient de pourvoir à l'ensemble des démarches administratives : création de poste, modification du tableau des effectifs, publication de vacance de poste, établissement de contrat et passation des conventions de mise à disposition de personnel.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** de reconduire le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, non titulaire, pour l'année scolaire 2015-2016, à raison d'une quotité de travail maximale de 10 h hebdomadaires, à compter de la rentrée scolaire 2015 ;
- **RECRUTE** Monsieur Fabien DUBOIS sur le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, non titulaire, pour l'année scolaire 2015-2016, à compter de la rentrée scolaire 2015 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'établissement et à la signature des conventions de mise à disposition du personnel, à intervenir avec la commune d'Anse (M. Julien MARION) et la commune d'Alix (M. Fabien DUBOIS) et de tout acte y afférent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont prévus aux chapitres 011 et 012 du budget primitif 2015 et 2016.

❖ Temps d'activités périscolaires : recrutement d'animateurs dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires année 2015-2016 (délibération n° 2015.035)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires, le Conseil municipal a approuvé le 19 mai dernier le Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour une durée de 3 ans. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de recruter des intervenants extérieurs, municipaux et/ou bénévoles, dans la continuité de l'année scolaire 2015-2016, en maintenant les modalités d'organisation (cycle d'environ 7 semaines pour une durée de 45 mn par atelier). Ces prestataires chargés de la mise en œuvre et de la gestion de l'animation de ces activités/ateliers pédagogiques et ludiques seront recrutés par voie contractuelle ou par voie de prestation de service.

Céline Marcuccilli, référent TAP de la commune ainsi qu'Arlette Proietti, adjointe chargée des Affaires Scolaires, seront garantes du fonctionnement de cet accueil périscolaire et assureront la relation entre les intervenants extérieurs, l'équipe enseignante, les familles et le personnel communal concerné.

Monsieur le Maire souligne que la mise en œuvre de cette réforme induit au-delà des rémunérations d'intervenants extérieurs des coûts supplémentaires à la seule charge de la commune (augmentation du volume d'heures des agents municipaux affectés à l'école, entretien des locaux et cantine).

Le maintien de la participation financière des familles votée en 2014 est abordé, mais cette question fera l'objet d'une décision ultérieure et d'un éventuel ajustement au regard des coûts des activités programmées sur 2015-2016.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à recruter les intervenants nécessaires qu'ils relèvent de la prestation de service et/ou le cas échéant du recrutement d'agents non titulaires sur des emplois non permanents, dans le cadre réglementaire en vigueur, sur tout ou partie de l'année scolaire 2015-2016.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire précise qu'il convient de pourvoir à l'ensemble des démarches administratives : signature de devis, création de poste, modification du tableau des effectifs, publication de vacance de poste, établissement de contrat et passation des conventions, si nécessaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- DECIDE de procéder à la création de poste d'agent(s) non titulaire(s) sur des emploi(s) non permanent(s), sur tout ou partie de l'année scolaire 2015-2016, selon des modalités à définir en fonction du calendrier d'activités déterminé par la commune, à compter de la rentrée scolaire 2015 ;
- RECRUTE un ou des agent(s) non titulaire(s) sur des emploi(s) non permanent(s) sur tout ou partie de l'année scolaire l'année scolaire 2015-2016, selon des modalités à définir en fonction du calendrier d'activité déterminé par la commune, à compter de la rentrée scolaire 2015 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout contrat, devis de prestations de service, lettre d'engagement de bénévole et conventions à intervenir ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ainsi qu'à engager et à signer toutes les formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération, dans la limite des crédits votés au titre du budget primitif 2015 et 2016.

❖ **Changement de quotité hebdomadaire de travail des agents affectés à l'école au 1^{er} janvier 2015 (délibération n° 2015.036)**

Arlette Proietti, adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle que l'organisation des nouveaux rythmes scolaires a généré une variation dans l'organisation du temps de travail des agents affectés aux écoles (augmentation des plages de surveillance des élèves et mercredi matin travaillé). Les variations de quotité hebdomadaires de plus de 10 % de la quotité hebdomadaire au 31/12/2014 ont été examinées par le Comité Technique Paritaire du Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale le 17 mars 2015, qui a délivré un avis favorable.

Suite à la transmission de ces avis, le Conseil municipal doit délibérer pour acter les modifications de quotité hebdomadaires de travail annualisées au 1^{er} janvier 2015 des agents titulaires, comme précisé sur le tableau ci-après :

NOM	Prénom	quotité hebdomadaire au 31/12/2014	quotité hebdomadaire annualisée au 01/01/2015	avis du CTP du 17 mars 2015
DESIGAUD	Morgane	7,39	10,17	favorable
DULAC	Stéphanie	20,39	31,57	favorable
GUILLOT	Chantal	30,43	31,26	
LEDUC	Carine	26,92	26,27	
MEREU	Michèle	29,42	29,64	
PORTOUKALIAN	Nathalie	7,63	11,65	favorable
TRICAUD	Marie-Noëlle	30,19	31,43	
VAUDELEAU	Colette	12,92	18,30	favorable
WEISBUCH	Isabelle	6,18	7,09	favorable

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord sur les modifications de quotité hebdomadaires de travail annualisées au 1^{er} janvier 2015 des agents titulaires suivants : Mmes DESIGAUD, DULAC, GUILLOT, LEDUC, MEREU, PORTOUKALIAN, TRICAUD, VAUDELEAU, WEISBUCH.
- MODIFIE ainsi le tableau des emplois.
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

❖ **Changement de grade : Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{er} classe à temps non complet – suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^o classe à temps non complet (délibération n° 2015.037)**

Monsieur le Maire informe que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il les informe également que Michèle Méreu agent technique au grade d'adjoint technique de 2^o classe, peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique de 1^o classe. Son dossier a été examiné par la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale qui a délivré un avis favorable le 21 mai 2015. Le Conseil municipal doit délibérer pour la création d'un poste correspondant au 1^{er} novembre 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la création d'un poste d'adjoint technique de 1^o classe à temps non complet à 29.64 centièmes d'heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2015 et la suppression du poste d'adjoint technique de 2^o classe à temps non complet également à compter du 1^{er} novembre 2015.
- MODIFIE ainsi le tableau des emplois ;
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

V - TRAVAUX :

❖ Bâtiments :

- Réhabilitation de l'école primaire : les 3 équipes d'architectes retenues à l'issue de la sélection des candidatures du 12 mai ont été reçues le 20 mai pour une réunion de présentation et une visite du bâtiment (visite complémentaire demandée pour le 17 juin). Les questions réponses ont été traitées dans les délais impartis, à charge pour les candidats de déposer leurs offres pour le 15 juillet prochain. Le Jury du 16 Juillet examinera les esquisses proposées.

Jean-Claude Demay évoque la commission bâtiment/économie du 10 juin qui a engagé une réflexion sur les travaux de rénovation du local « marché couvert », suite à une visite commune des 2 commissions sur place le 18 mai. Les propositions de travaux s'orientent sur la pose d'un plafond, la peinture des murs et du sol et des travaux d'électricité et lisse de protection des murs. Des arbitrages pourront être proposés (plafond...). Un chiffrage estimatif à été réalisé à 26 500 € HT incluant la maîtrise d'œuvre.

Jocelyne Crozet rappelle qu'il conviendra, dans le cadre des travaux d'accessibilité de ces voiries et espaces publics, de prévoir des crédits pour la réalisation de travaux d'accessibilité sur le bâtiment mairie (à définir). Concernant la voirie, la mise en conformité sera obligatoire pour les travaux à réaliser ; aucun délai de mise en conformité n'est imposé à ceux réalisés antérieurement. Le local du « Petit Bourg » devra faire l'objet d'une mise en conformité de l'accessibilité des sanitaires du RDC.

❖ Voirie :

- Travaux de voirie : les travaux de l'entreprise AXIMA ont démarré dans la deuxième semaine de juin (préparation de chantier). Une signalisation plus abondante sera sollicitée auprès de l'entreprise. Patrick Gaudillière signale une reprise d'affaissement de chaussée à Bel Air. Le reprofilage du carrefour sur le chemin de Parozet a été réalisé, l'enduit reste à finaliser.

Les sondages ont été menés sur le chemin de Forisant, un décaissement permettra de refaire le tapis de roulement.

Le chemin du Serveau sera reprofilé mais l'enduit sera différé en raison de permis de construire récemment délivrés.

- Travaux de renouvellement de conduite d'eau potable rue de la mairie : achèvement des branchements ce jour. Demande de reprise de dalles sur le trottoir de la rue de la mairie.

VI - URBANISME :

- EPORA (Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes = organisme est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial avec pour vocation la mise en œuvre d'une politique foncière au service des communes) : René Blanchet rend compte de la réunion de démarrage relative à l'étude pré-opérationnelle de l'entrée nord du centre bourg organisée le 10 juin avec l'EPORA (maître d'ouvrage). Il présente l'équipe pluridisciplinaire retenue par l'EPORA pour mener ce projet : le mandataire D2P interviendra en qualité d'expert en opération d'aménagement tout au long de la mission et coordonnera l'ensemble de la production. L'atelier ROCHE réalisera le diagnostic et la conception en tant qu'architecte urbaniste avec le concours de MRP, paysagiste. EODD complètera les études à travers une expertise environnementale. SOTREC et LMI apporteront un appui technique en VRD et structure.

La mission, réalisée sur une période de 6 mois de juin à décembre 2015, décomposée comme suit :

- **Phase 1 : Connaissance du Territoire (3 mois) :** Mission Diagnostic territorial, définition stratégie foncière, approche prospective
- **Phase 2 : Production d'un schéma directeur (2 mois) :** Programme et Orientation d'aménagement s'inscrivant dans la continuité du projet d'aménagement
- **Phase 3 : Études pré opérationnelles :** faisabilité opérationnelle et financière du projet

La municipalité précise sa volonté d'élaborer un schéma d'aménagement dans le cadre d'une démarche participative et partagée et insiste sur le fait que les aspects développement durable constitueront des éléments importants et seront notamment formalisés dans l'Agenda 21.

A ce stade, les échanges ont portés sur plusieurs éléments de contexte et des enjeux de développement de la commune : réflexion sur le devenir du site, enjeux de valorisation de l'entrée de bourg, liaisons douces et circulation, proximité de l'école et du centre bourg, servitude de projet dans le PLU (gel de 5 ans) et de mixité sociale (30 % - 35 % de logement social dans les futurs programmes).

- réception d'un permis de construire pour un projet de réhabilitation de bâtiment et aménagement de 8 lots, chemin de la Grange Huguet.

- harmonisation des réponses relatives à certains éléments de construction/rénovation (type velux) : concertation à mener avec les ABF.

- lotissement St Martin : dépôt d'un permis d'aménager (suppression de l'accolement de maisons). Négociation à entreprendre avec les copropriétaires afin de faciliter le relationnel.

- dépôt de quelques permis de construire et de division de parcelles : conseils aux demandeurs sur les aménagements/agencements au regard du profil du ou des terrain(s).

- réflexion à engager sur la mise en œuvre de contrôles de conformité au regard des autorisations de droit de sol délivrées.

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ *Rapport des commissions communales :*

■ *Communication :*

❖ *Site Internet Communal : choix du prestataire (délibération n° 2015.038)*

Monsieur le Maire rappelle que le site de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est actuellement en cours de refonte et qu'il n'hébergera plus les pages Internet des communes du territoire intercommunal de façon minimaliste. Il appartient donc à chaque collectivité de procéder à la création d'un site Internet dédié afin de disposer d'un vecteur majeur de communication à même de donner une image moderne et dynamique, concourant à la promotion de la commune dans son ensemble et offrant de nouveaux services à la population.

La commission Communication, représentée par Vincent Bureau, rappelle qu'elle a élaboré le cahier des charges de cette consultation et a consulté 4 entreprises spécialisées. La commission a auditionné 2 prestataires et après analyse des offres, propose de retenir à l'unanimité l'offre de l'entreprise ROUGEVERT Communication pour un montant de 5 850 € HT soit 7 020 € TTC.

Cette proposition répond à la demande de la commune en matière de valeur technique, de moyens, de créativité et de dynamique de communication, pour la mise en ligne d'un site clé en mains.

Marie-France Pellegrin informe les élus que si la structure du site est assurée par le prestataire, le contenu sera actualisé par le secrétariat de mairie.

Il est proposé au Conseil municipal de suivre l'avis de la commission Communication et d'autoriser le Maire à signer le devis avec le prestataire précité.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté par ROUGEVERT Communication d'un montant de 5 850 € HT et tout document afférent à ce dossier ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2015 et suivants.

■ **Accessibilité-Sécurité** : Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) : Jocelyne Crozet détaille les points soulevés lors d'une demi-journée de formation le 21 mai. L'obligation de mise en accessibilité au 31/12/2014 sur l'existant concerne exclusivement les ERP/ Installation Ouvertes au Public (IOP) et le transport. Pour la voirie et les espaces publics, les travaux neufs doivent être accessibles et pour l'existant, une obligation de mise en accessibilité est nécessaire, toutefois sans échéance.

Jocelyne Crozet précise que si l'ERP est juridiquement défini, les Installations Ouvertes au Public n'ont pas de définition.

Concernant l'école primaire, les travaux étant définis et programmés, il conviendra de déposer une demande et solliciter un délai de 6 ans. Le City stade, espace public neuf, a une obligation d'accessibilité.

Le dépôt des ADAP doit être effectué avant le 27 septembre 2015 via deux types de demandes, l'une concernant les ERP isolés (délai de 3 ans pour faire les travaux après accord du Préfet), l'autre concernant les ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie ou patrimoine complexe (délai de 6 ans pour effectuer les travaux après accord du Préfet).

La commission doit travailler sur la constitution des dossiers Ad'Ap et sollicitera les acteurs concernés avant la programmation des travaux.

■ **Économie** : Fabienne Pegaz évoque la réunion avec les commerçants concernant le marché, les différentes pistes issues d'entretiens avec les commerçants, en vue de dynamiser le marché ainsi que l'environnement de Trézette et les outils proposés par l'Association pour la Défense et de Promotion des Marchés (ADPM) à laquelle la commune a décidé d'adhérer pour 2015 :

- Renforcement de l'offre de primeurs le samedi matin avec une recherche de produits complémentaires ;
- Réflexion sur l'aménagement du marché couvert et l'éclairage du site ;
- Discussion sur le sens de circulation au sein du parking (fléchage incitatif) et le stationnement de véhicules « ventouses » le samedi matin ;
- Évolution de la communication (totem, graphisme, lisibilité...)
- Mise à disposition d'outils par l'ADPM, activité d'animation du marché via des opérations spécifiques axées sur des produits locaux et de saison, type « 1 Chef, 1 recette » ou de portraits de commerçants avec lien sur le site Internet communal ;
- Possibilité de diffuser les congés d'été des commerçants ;
- Intégration de nouvelles activités (locaux vacants HBVS).

■ **Agenda 21** : Marc Neyra relate les actions menées ou en cours :

- Jardins collectifs : terrain identifié en cours de négociation.
- Action « Poules/Poulaillers » : action intéressante débouchant sur une mise en œuvre concrète ;
- Rencontre du 30 mai matin au Domaine des Communes pour les 34 communes de la Communauté de Communes sur le développement durable dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, en présence de 5 représentants de Pommiers. Les interventions relatives au plan climat-énergie territorial « PCET » Beaujolais Vert et l'intervention de M. Vivier-Merle sur la valorisation des friches ont particulièrement suscité l'intérêt des participants. L'impact de la dimension économique d'une politique de développement durable avec l'intégration des actions économiques et sociales à l'échelle du territoire permettent de construire un ensemble d'actions partagées et déclinées dans les villages et d'en assurer une visibilité accrue. Les membres constatent un afflux de nouveaux participants aux réunions.
 - Action de comptage des hirondelles et des martinets le 6 juin (problème de diffusion de l'information : faible mobilisation).
 - Demi-journée de formation aux méthodes/pratiques alternatives aux produits phytosanitaires (élus et agents communaux), le 25 mai, avec le concours du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais et de la FREDON-RA, Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles en Rhône-Alpes. René Blanchet précise qu'il s'agit de la 1^{ère} étape du plan de désherbage comprenant un état des lieux et la définition d'actions sectorisées. Un échange de pratiques avec les autres communes est programmé le 25 juin à Anse.

■ **Groupe de travail « Chantier jeunes » (accueil de jeunes dans le cadre des chantiers de « jeunesse et reconstruction »)** : Alain Reynier a souhaité élargir la diffusion des informations à un public distinct des conseillers municipaux, très sollicités par ailleurs. L'objectif est de mobiliser des ressources afin de participer concrètement à des actions d'accompagnement et d'animation de ce groupe de jeunes accueilli du 28 juin au 18 juillet (transport...). Daniel Paccoud invite les élus chargés de ce dossier à dialoguer avec d'autres communes accueillant des chantiers jeunes (commune de Châtillon, chantier piloté par Cap Générations).

❖ **Rapport des structures intercommunales** :

■ **Réunion d'échange sur les temps d'activités périscolaires** : Céline Marcuccilli informe qu'une rencontre a été organisée le 4 juin avec 24 communes (dont 10 participantes) sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. L'objectif est de favoriser l'échange d'expériences et d'évoquer une éventuelle mutualisation des interventions d'animateurs afin de favoriser les partages d'activités et d'enrichir l'offre proposée. Globalement, le retour est positif, les activités sont diversifiées pour une fourchette de coût variant de 150 à 280 € par enfant et par commune. En revanche, un écart net de participation financière des familles est noté. Le souhait de maintien des tarifs votés en 2014 est abordé, mais cette question pourra faire l'objet d'un ajustement au regard des coûts des activités programmées sur 2015-2016.

■ **SIEVA** : Patrick Gaudillière évoque la visite organisée par le Syndicat Mixte d'eau potable Saône-Turdine, dont l'eau provient de puits de captages situés en bordure de Saône, à Ambérieux d'Azergues et Quincieux. La station du Jonchay, à Anse, regroupe la station de pompage et les stations de traitement de l'eau (les eaux pompées dans la nappe sont naturellement chargées en fer et manganèse qui sont éliminés via un traitement complexe d'élimination du fer et du manganèse et désinfectées à la station du Jonchay). Cette visite s'est poursuivie par un bref comité syndical. La télé relève est déployée sur Pommiers et s'avère pratique pour le signalement des fuites et/ou de consommations anormales. La consultation des consommations via Internet devrait être accessible d'ici 2 à 3 mois.

■ **Syndicat d'assainissement de Pont Sollières** : présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif et non collectif, lors du Conseil municipal du 21 juillet.

■ **SYDER** : comité syndical le 17 juin.

- **CCBPD** : Ont été abordés successivement les centres de loisirs sans hébergements, la délégation de service public pour le centre nautique Aquazergues, les dossiers relevant de la compétence Petite enfance, les mercredis après midi, la conduite du schéma de développement économique avec les Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des métiers) avec une table ronde consacrée aux acteurs économiques du territoire, et la recherche d'investisseur pour la ZAC Viadorée.

VIII - QUESTIONS DIVERSES :

❖ Recensement 2016 – Désignation du coordonateur communal (délibération n° 2015.039)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population débutera le 21 janvier 2016 et se terminera le 20 février 2016. Il rappelle que cette enquête est menée tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants. Cette temporalité induit un recensement exhaustif de la population. La réalisation des enquêtes de recensement repose sur un partenariat étroit entre la commune et l'INSEE, la commune prépare et réalise l'enquête de recensement, l'INSEE organise et contrôle la collecte des informations.

Dans ce cadre, le Conseil municipal doit charger le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement. Afin de réaliser cette mission, un coordonateur communal doit être désigné au sein du personnel communal, il propose Lauriane Barou avec pour suppléant David Fraysse, garde champêtre qui a une très bonne connaissance de la population et du territoire communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CHARGE Monsieur le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête du recensement 2016.
- DESIGNE Lauriane Barou, en tant que coordonateur communal et David Fraysse, garde champêtre, suppléant à cette mission.
-

❖ Recensement 2016 – Rémunération des agents recenseurs et autorisation de signature des contrats de travail (délibération n° 2015.040)

Monsieur le Maire informe que le recensement débutant le 21 janvier 2016 quatre agents recenseurs doivent être recrutés. Leur rémunération est fixée librement par la commune, l'État versera au cours du second semestre une dotation non connue à ce jour pour couvrir les charges afférentes à cette collecte. Monsieur le Maire propose d'attribuer à chaque agent une somme de 5.50 € brut par feuille de logement collectée sur leur secteur respectif.

Il demande au Conseil de se prononcer sur cette rémunération et également de l'autoriser à signer les contrats de travail de ces agents qui ne rentrent pas dans la délégation que lui a donné le Conseil municipal en début de mandat.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- DONNE leur accord sur la rémunération proposée par le Maire, à savoir 5.50 € brut par feuille de logement ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail des agents recenseurs.

- Raccordement de hameaux et lotissement au câble : un contact a été pris pour solliciter une baisse des devis et des coûts d'installation par prise avec l'opérateur Completel. La faible marge de négociation n'est pas satisfaisante, il conviendrait de trouver un autre opérateur souhaitant intervenir sur le secteur.

- retour sur différentes manifestations :

- Fête des mères (accueil du 30 mai) avec la participation d'une quinzaine de familles sur les 30 invitées) ;

En raison de la prise tardive de l'arrêté d'attribution de la médaille de la famille française, les 2 mères de familles promues (Mesdames Mulsant et Géroutet) seront honorées ultérieurement.

- Basket : belle réussite ;
- Fête de la musique le 13 juin : bons échos ;
- Assemblée générale de l'ADMR : modeste participation ;
- Assemblée générale du CCAB : mise en place du Festival en Beaujolais Continents et Cultures ;
- la commune de Pommiers accueillera le départ de la marche de l'association des marcheurs des Pierres Dorées le 1^{er} mai 2016 et la randonnée organisée par l'association « Cadoles et sens » le 14 mai 2016 ;
- Géopark : accueil des experts de l'UNESCO durant la dernière semaine de juin, sur le territoire Beaujolais ;
- SCOT : Ateliers prospectifs du SCOT Beaujolais : le Syndicat Mixte organise 5 ateliers prospectifs pour échanger sur les différents scénarios de développement du Beaujolais, permettant de préparer avec la mise en place de schémas de référence, la future révision du Schéma de COhérence Territoriale prévue pour 2017.

❖ Marque très Beaujolais Adhésion à la marque territoriale « Très Beaujolais » (délibération n° 2015.041)

Monsieur le Maire expose la création de la marque territoriale « Très Beaujolais » portée par le Cluster Beaujolais et l'ensemble des collectivités territoriales, Destination Beaujolais, Inter Beaujolais, le syndicat mixte du Beaujolais et la Chambre d'agriculture.

Ce marqueur entend promouvoir le pays Beaujolais comme une entité unique notamment face aux enjeux de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il permettra au territoire d'asseoir son attractivité et son identité, en fédérant les acteurs économiques locaux sous un étendard commun.

Il précise que cette adhésion est gratuite pour les collectivités et payante pour les opérateurs économiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer à la marque territoriale « Très Beaujolais » ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette adhésion et à la déclinaison de cette marque dans la communication municipale.

TOUR DE TABLE :

Eric Bettant s'interroge sur la suite donnée aux demandes d'information de riverains au sujet des traitements de la vigne. Daniel Paccoud informe l'assemblée que la mairie a été destinataire de courriels de riverains faisant part de gêne respiratoire et inconforts divers suite à des sulfatages. Il est parfois surprenant de constater que le souhait de nombre d'habitants de venir vivre au milieu des vignes se heurte à une compréhension réduite de l'activité viticole qui est l'essence de nos territoires. Les nuisances liées à leur culture ont fortement diminué (produits moins dosés mais méthode d'application différente, par air pulsé), mais il est vrai qu'elles perdurent car il est impératif de protéger la vigne contre les maladies (même en production bio). Si la municipalité est attentive et engagée en matière de lutte contre la pollution et qu'elle inscrit l'entretien des espaces publics dans la démarche zérophyto notamment, il faut que la profession viticole protège le végétal et apporte tous les soins nécessaires afin de garantir une récolte, assurant la survie des exploitations et la qualité des paysages. Notre identité viticole doit être partagée par tous et admise, sans exagération, par chaque individu dans l'optique du bien vivre ensemble.

Jean-Claude Demay évoque une demande de campement sur le terrain de foot et ses annexes pour 120 jeunes durant la nuit du 26 au 27 août, par l'association « Pélé VTT 42-69 ». Jean-Claude Demay insiste par ailleurs sur le fait qu'il appartient à chaque utilisateur de la Salle des Fêtes de balayer et non de laver (sauf si deux manifestations se succèdent). Il relève également une fuite sur le puits de lumière du restaurant scolaire.

Arlette Proietti fait le point sur divers sujets : palissage de vigne sur la pergola du multi accueil et changement des canisses, remplacement du puits de lumière. Arlette Proietti note un respect des règlements et des horaires par les familles de la structure petite enfance (28 familles dont 4 d'Anse concernées par l'accueil d'enfants pour 18 places attribuées / les demandes de 7 familles n'ont pu être satisfaites).

Elle expose que les devis de tableaux numériques (matériel et câblage) pour les classes situées au RDC Nord et 2 classes au 1^{er} étage sont sur le point d'être validés, les travaux étant prévus lors des vacances de Toussaint.

Jocelyne Crozet rappelle la tenue de la réunion de présentation du plan ORSEC population le 23 juin.

Dominique Schmitt s'inquiète de la progression de la Pyrale du buis et s'interroge sur les actions préventives ou curatives mises en œuvre afin de préserver les buis communaux notamment dans les haies. René Blanchet rappelle que le traitement ne peut pas être préventif, et qu'il convient de surveiller très attentivement l'éclosion des larves pour intervenir rapidement (traitement par lance). Un réseau d'alerte et de diffusion s'est mis en place sur la commune et permet d'être réactif. Il signale qu'un certain nombre de buis est d'ores et déjà morts depuis 2014. Marc Neyra précise que le nettoyage à l'eau par haute pression ne suffit pas. L'efficacité du traitement par bacille (à condition d'être répétée) serait plus significative que les traitements chimiques. L'association ABC 21 a acquis un atomiseur. Des études sont en cours pour identifier des prédateurs naturels de la pyrale du buis.

René Blanchet signale que 2 jeunes intégreront le service « espace verts-voirie » cet été : Aymeric Jamet et Lucile Baltazard.

Une vigilance doit s'instaurer quant à la pousse d'ambrosie (signalement à effectuer).

Céline Marcuccilli indique la fête de l'École sur la place le samedi 20 juin de 11 à 15h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 21 juillet 2015 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	